

Promotions: Mode d'emploi et barèmes

Pour être promu... Il faut d'abord être « promouvable » !

-Etre « **promouvable** », c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur. Il y a trois rythmes d'avancement : au grand choix, au choix ou à l'ancienneté

Exemple : un PE au 8ème échelon depuis le 01/02/2014 sera promouvable au 9ème échelon le 01/08/2016 au grand choix (2 ans 6 mois), le 01/02/2018 au choix (4 ans) et le 01/08/2018 à l'ancienneté (4 ans 6 mois).

-Etre **promu** nécessite d'être « promouvable » **et** d'avoir le barème nécessaire pour être dans les **30%** qui seront promus au grand choix ou les **5/7ème** qui seront promus au choix. Les promotions à l'ancienneté sont automatiques.

Les promotions des **instituteurs** se font par **année civile**, du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Les promotions des **professeurs des écoles** se font par **année scolaire**, du 1er septembre 2015 au 31 août 2016.

BAREME = (Note+correctif) x 2 + AGS
(correctif pour note antérieure au 31 juillet 2011 = 0,25 point de plus par année entière).

Les élu(e)s à la CAPD du SNUipp-FSU67 peuvent suivre votre dossier ... il suffit pour cela de nous faire parvenir la **fiche de suivi syndical**

Pour connaître, à titre indicatif, le nombre de promouvables et de promus à chaque échelon (Corps des PE) ainsi que les **barèmes** des derniers promus de **cette année** ...consultez le tableau ci-dessous en vous référant à l'échelon qui vous concerne. (**En rouge les données chiffrées de cette année, 2015/16** et en noir les barèmes de l'an dernier, 2014/15)

Barème des **derniers promus** à chaque échelon (promotions 2015/2016, CAPD du 10/12/15) Barème des **derniers promus** à chaque échelon (promotions 2014/2015, CAPD du 18/12/14)

Echelons Corps des PE	Grand Choix (30% des promouvables)		Choix (<u>5/7ème</u>)		Ancienneté (tous les autres!)
	Nombre de Promouvables	Nombre de Promus	Nombre de Promouvables	Nombre de Promus	Nombre de Promus
5ème	69	20 Barème : 26 (27)			44 Barème : 22 (22)
6ème	219	65 Barème: 31 (31.5)	141	100 Barème: 29.808 (29.814)	47 Barème: 24.978 (26)
7ème	230	69 Barème: 35.797 (35.650)	177	126 Barème: 34 (34.417)	66 Barème: 26.981 (30.822)
8ème	246	73 Barème: 40.167 (40.989)	170	121 Barème: 39.911 (40)	55 Barème: 33 (34.833)
9ème	289	86 Barème: 45 (45.55)	155	110 Barème: 46.50 (46.90)	46 Barème: 42.964 (43.897)
10ème	264	79 Barème: 58.922 (60.394)	195	139 Barème: 53 (53)	48 Barème: 49.997 (47.997)
11ème	178	53 Barème: 70.486 (70.847)	90	64 Barème: 64.483 (65.917)	25 Barème: 62.389 (58.986)